

EXOSENS ANNONCE LA MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC KEPLER CHEUVREUX

COMMUNIQUE DE PRESSE
MERIGNAC, FRANCE – 08 JUILLET 2024

EXOSENS S.A. (Euronext Paris : FR001400Q9V2) annonce aujourd'hui la mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux portant sur l'animation de ses propres actions admises aux négociations sur Euronext Paris pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre 2024 et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an.

La mise en œuvre de ce contrat de liquidité, en vertu de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2024, se fera conformément au cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil, des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et à la décision de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n° 2021-01 du 22 juin 2021 portant renouvellement de l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise (la « Décision AMF »).

Les ressources suivantes vont être affectées au compte de liquidité :

- 2 000 000 euros

L'exécution du contrat de liquidité pourrait être suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la Décision AMF.

Le contrat de liquidité pourrait être résilié :

- à tout moment par EXOSENS moyennant le respect d'un préavis de deux (2) jours calendaires
- à tout moment par Kepler Cheuvreux moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours calendaires
- sans préavis et sans formalité si les actions EXOSENS sont transférées sur un autre marché boursier

A PROPOS D'EXOSENS :

Accompagnée par le Groupe HLD depuis 2021, Exosens est une entreprise de haute technologie, avec plus de 85 ans d'expérience dans l'innovation, le développement, la fabrication et la vente de technologies dans le domaine de la détection, de la photo-détection et de l'imagerie. Aujourd'hui, elle propose à ses clients des détecteurs et des solutions d'imagerie dont des tubes à ondes progressives, des caméras numériques, des détecteurs d'ions, d'électrons, de neutrons & gamma et des tubes intensificateurs de lumière. Cela permet à Exosens de répondre à des problématiques complexes dans des environnements extrêmement exigeants en proposant des solutions sur-mesure à ses clients. Grâce à ses investissements soutenus, Exosens est reconnu internationalement comme un innovateur majeur en optoélectronique, avec une production et une R&D réalisées sur 10 sites, en Europe et en Amérique du Nord, et plus de 1 600 employés.

Exosens est coté sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris (Ticker : EXENS – ISIN : FR001400Q9V2) et figure sur le segment Euronext Tech Leaders.

Pour plus d'information : [exosens.com](https://www.exosens.com)

Avertissement

Le présent communiqué ne contient pas ni ne constitue une offre d'actions ni une sollicitation ou une incitation à investir dans des actions en France, aux États-Unis ou dans toute autre juridiction.

Déclarations prospectives

Certaines informations incluses dans ce communiqué de presse ne constituent pas des données historiques, mais sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des estimations, des prévisions et des hypothèses. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et Exosens décline expressément toute obligation ou engagement de publier une mise à jour ou une révision des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué de presse afin de refléter des changements dans les hypothèses, événements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont établies uniquement à des fins illustratives. Les déclarations et informations prospectives sont soumises à des risques et incertitudes difficiles à prévoir et généralement en dehors du contrôle d'Exosens. Ces risques et incertitudes incluent ceux détaillés et identifiés au Chapitre 3 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement d'Exosens approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 22 mai 2024, disponible sur le site de la Société (www.exosens.com) et celui de l'AMF (www.amf-france.org).